


 AS1162AL9
 RECU le 04 JAN. 2015

SIAEP DE CHAMPAGNEY

 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
 VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

 37 Avenue de la gare
 70290 CHAMPAGNEY

Destinataires	SIAEP DE CHAMPAGNEY				
Préleveur	LDVH	Date Prél	21/12/2015	Heure Prél	11:30
Date début analyse	21/12/2015	Date Récept	21/12/2015	Heure Récep	14:50

 RAPPORT D'ESSAI HY1552-4398
 Analyse de PARTICULIER

Numéro d'échantillon: 6

Lieu de Prélèvement	ERREVET
Provenance de l' Eau	Robinet M. FONTES Jaime - 2 rue du Taches
Eau	TRAITEE

MESURES IN SITU réalisées par le preleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Limites	Références
# Prélèvement ES	FD T 90-520	AA			
Bioxyde de chlore	DPD	0,10	mg/L		
Température		9,5	°C	/	25

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	10	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

EXAMEN CHIMIQUE D1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	8,6	pH		[6,5 ; 9,0]
T°C prise pH et conductivité		9,0	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	125	µS/cm		[200 ; 1100]

#	Turbidité	NF EN ISO 7027	0,59	NFU	2,0
#	Ammonium (NH4)	NF T 80-015-2	<0,05	mg/L	0,10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm

Dossier validé le 24/12/2015 La Responsable Qualité
Imprimé le : 24/12/2015

R. GATINEAU


La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.
Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.